

# Rapport de la commission chargée d'examiner la gestion 2015

## Préavis municipal n° 03/16

Au Conseil communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. PREAMBULE

Fondé sur les articles 106 à 114 du nouveau Règlement communal, approuvé le 9 octobre 2015, et conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion (ci-près Cogest) a procédé à l'examen de la gestion de notre commune par la Municipalité pour l'année 2015. La commission des Finances (ci-après Cofin) a en parallèle effectué ses propres travaux de contrôle, selon les compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales. Son rapport est annexé à celui-ci.

Suite au retrait de Mme Anaïs Piguet, pour raison de congé maternité, la Cogest est finalement composée de Madame Nicole Gabella et Messieurs Denis Berger, Philippe Cretegny, Thomas Buchanan, Patrick Schneiter, ainsi que du soussigné rapporteur. Messieurs Charles Gabella et Patrick Berger, suppléants, ont également pris part aux travaux de la commission.

La commission a tenu trois séances plénières, dont une avec la Cofin. Les sous-commissions ont participé à une ou plusieurs réunions avec les Municipaux. Finalement, une réunion conjointe Cogest, Cofin et Municipalité, assistés de M. David Golay, boursier communal, a permis d'avoir une synthèse complète de l'exercice 2015.

Les Cogest et Cofin s'associent pour remercier les divers intervenants pour leur disponibilité ainsi que la clarté et la précision apportées aux nombreuses questions formulées. Il nous plaît de relever la qualité constructive et positive des échanges partagés.

Lors de la traditionnelle visite des domaines, nous nous sommes rendus à Pizy pour visiter le Collège. De retour à Aubonne nous avons longuement visité le nouveau collège du Cœur du Chêne et son UAPE ainsi que le Centre Culturel et Sportif.

La soirée s'est poursuivie à notre Auberge communale de l'Esplanade où nous avons pu inaugurer l'ouverture de la terrasse lors d'un apéritif très convivial. Il fut suivi d'un excellent repas servi dans une véranda remise et réparée de l'inondation subie l'été dernier.

Nous remercions tous les employés présents -spécialement le concierge M. Martial Freymond- ainsi que la Municipalité pour les explications fournies tout au long des visites.

### 2. COMMENTAIRES SUR LA GESTION

#### DICASTERES DE MONSIEUR L.-E. ROSSIER

##### 2.1 Personnel communal

Le rapport fait état de plusieurs départs, dont des apprentis en fin de formation, mais également de personnes partant en retraite. Il serait intéressant d'avoir une vision de la longévité en poste des collaborateurs de la commune – ceci pouvant être un excellent indicateur. Il est à relever qu'une situation exceptionnelle survenue au greffe de l'administration communale a motivé nos Autorités à faire un audit. Celui-ci a été conduit à travers tous les services de la commune. D'autres points de désaccord, certes moins importants, ont été mis à jour. Une certaine marge d'appréciation entre les décisions politiques et les décisions administratives a notamment déstabilisé quelques employés. L'audit a permis d'identifier ces divers points, de les clarifier et de continuer à collaborer dans un esprit serein.

Les conditions de travail à Aubonne sont bonnes et la commune peut se targuer d'être un bon employeur avec du personnel qui lui est fidèle.

## **2.2 Audit sur la sécurité au travail**

Un autre audit sur la sécurité au travail avait été conduit. Malheureusement, des conclusions jugées trop vastes n'ont permis d'améliorer que quelques points, principalement dans le domaine de la manipulation et de la protection des produits toxiques et/ou dangereux. D'autres points relevés étaient déjà connus et entraînent d'être corrigés par la commune.

## **2.3 Fluctuation démographique d'Aubonne**

Entre 2013 et 2014, la population d'Aubonne a augmenté de 1.5 %, soit dans la marge prévue par la planification. Cependant, l'augmentation a plus que triplé entre 2014 et 2015, passant à 5.6 %. Selon la Municipalité, cette augmentation est liée à la mise en location du dernier bâtiment du FIR au clos d'Asper.

Il est à relever que le canton bloque l'évolution démographique des communes à 1.5 % par année. Si cette valeur peut être acceptée par une commune telle qu'Aubonne, elle pourrait être trop contraignante pour une commune de plus petite taille.

Aubonne souhaite faire du lobbying par l'intermédiaire de l'UCV pour changer la référence de base de ce pourcentage qui est basé sur la démographie de l'année 2008. Celle-ci mériterait d'être ajustée à l'année 2014, période de la mise en place de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. De plus, il est à noter qu'une approche par région serait plus correcte qu'une vision strictement limitée au périmètre communal.

## **DICASTERES DE MONSIEUR M. CROTTAZ**

### **2.4 Collège de Pizy**

Celui-ci a été construit en 1885 et abritait une salle de classe au rez de chaussée et l'appartement de fonction à l'étage. Par la suite, il a été également utilisé comme salle de réunion pour le Conseil général et la Municipalité. Actuellement le logement est utilisé comme appartement d'urgence.

La salle située au rez de chaussée, d'environ 40 m<sup>2</sup>, est à disposition des sociétés et commissions. Elle peut également être louée et est agrémentée d'une pièce annexe d'une douzaine de m<sup>2</sup>. Un réduit où l'on trouve un évier, ainsi qu'un WC complètent le rez de chaussée. La pièce annexe pourrait être équipée à moindre frais d'une cuisinette, ce qui rendrait cet endroit plus agréable et attractif à la location. Nous relevons que les habitants de Pizy sont attachés à cet endroit et utilisent fréquemment cette salle. Ce point fait l'objet d'un vœu.

### **2.5 Collège du Cœur du Chêne**

#### **2.5.1 Infrastructures**

Pour mémoire, ce bâtiment abrite 12 salles de classes, l'UAPE, une cantine scolaire, divers locaux annexes nécessaires à son utilisation, ainsi qu'un parking souterrain.

#### **2.5.2 Economies d'énergie**

Suite à l'adoption du préavis, la construction et plus particulièrement son concept énergétique, ont été basés sur une dépense énergétique de 20 kWh/ m<sup>2</sup>/an. La réalisation a atteint cet objectif, bien au-dessous de la norme, qui préconise 40 kWh/ m<sup>2</sup> /an.

A ce titre, la construction a été isolée en conséquence. 17 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques ont été installés. Ils servent à la production de 32% de l'eau chaude sanitaire.

132 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques ont été également posés et produisent une énergie électrique de 21.6 kW

Les sommes allouées à cet effet ont été judicieusement dépensées.

#### **2.5.3 Parking souterrain**

Ce parking abrite environ 40 places de stationnement. Actuellement, il est partiellement occupé par les services de la voirie. Récemment, les habitants du Chêne ont reçu un courrier les informant que 30 places sont mises en location pour la somme de 120.-/mois.

#### **2.5.4 Décompte final**

Le crédit global accordé s'élève à 12 mio de CHF dont 9.4 mio sous une rubrique « coût du bâtiment ». Une rubrique « divers et imprévus » s'élevant à 0.564 mio était incluse dans le crédit total.

Les comptes sont maintenant bouclés pour un montant final légèrement inférieur au crédit voté. Quant à la rubrique « divers et imprévus » elle a été complètement utilisée. Elle représentait env. 5% du budget total, ce qui est usuel pour des travaux de cette ampleur. Ces dépenses sont essentiellement liées à des travaux complémentaires demandés en cours de chantier. Pour la grande majorité, il s'agissait d'améliorer l'utilisation, la fonctionnalité et le vieillissement de ce bâtiment.

#### **2.5.5 Conclusion**

La commune est maintenant dotée d'un bâtiment scolaire flambant neuf. Ce dernier est fonctionnel, bien construit, avec des matériaux de qualité, mais sans luxe. Sa conception technique correspond aux sévères normes d'économies d'énergie actuelles et va même au delà. Les matériaux employés vont correctement vieillir, évitant ainsi d'onéreux frais d'entretien à moyen terme.

S'il y a bien quelques défauts de jeunesse qui ont été constatés, ceux-ci ont été réglés ou sont en passe de l'être.

Fort de ce qui précède, la commission relève la qualité de cette construction, tant sous le point technique qu'architectural, et cautionne les montant utilisés sous la rubrique des « divers et imprévus »

#### **2.6 Centre culturel et sportif du Chêne**

La visite de ce bâtiment communal a été riche d'enseignements. Bien entretenu par nos concierges, l'ouvrage accuse cependant le poids des ans. Il faut convenir que les 35 ans d'usage quasi-quotidien sont de nature à laisser des traces.

Le bâtiment ne répondant plus aux standards énergétiques actuels, d'importants travaux sont à prévoir. Nos Autorités réfléchissent à divers aménagements, voire une potentielle extension par le biais d'un rehaussement. Néanmoins ces travaux ne sont pas prioritaires et il n'y a pas encore d'échéance prévue pour la dépose d'un préavis.

Lors de sa visite, les membres de la Cogest et Cofin ont été frappés par l'aspect peu engageant des vestiaires. Bien que ceux-ci soient régulièrement réparés et entretenus, force est de constater que les vestiaires sont en piteux état (traces de moisissure au plafond, peinture écaillée, trace de calcaire impossible à enlever, robinetterie régulièrement à changer, etc.)

De plus ces locaux sont régulièrement l'objet de déprédations générées par des utilisateurs peu respectueux. A ce titre, nous relevons l'excellent travail effectué par l'équipe de conciergerie qui œuvre sans relâche pour réparer et entretenir ces lieux.

Des prélèvements pour analyse ont été effectués ; il en résulte que les locaux sont salubres du point de vue de l'hygiène. Cependant, leur aspect, par endroit repoussant, n'est pas digne de notre commune. Avec quelle image d'Aubonne repartent les utilisateurs des vestiaires ? A ce titre, nous proposons que certains travaux de rénovation soient prochainement entrepris. Ceci fait l'objet d'un vœu.

#### **2.7 Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

Constituée, pour rappel, de 3 conseillers communaux, de 2 municipaux et de 2 architectes, elle est présidée par Monsieur Michel Crottaz, municipal en charge. Elle s'appuie en outre sur le service technique de notre commune.

Au cours des ans, la CCU a pris de plus en plus d'importance, les projets dont elle a la charge étant en constante augmentation, sans parler de leurs aspects « pointus », voire sensibles!

Ce collège d'experts constitue un appui décisionnel important pour notre exécutif et plus particulièrement, bien sûr, pour tout ce qui a trait à la police des constructions, particulièrement en ce qui concerne la vieille ville.

Son statut actuel (bénévole) ne reflète pas du tout le bénéfice qu'il peut apporter à notre commune.

Il nous est apparu que le dédommagement dont il bénéficie (un repas annuel !) ne constitue pas une reconnaissance adéquate de la valeur de son travail.

Ainsi, il serait vivement souhaitable que son statut et le défraiement y relatif soient réévalués.

## **2.8 Energies renouvelables**

Notre commune dispose d'un fond destiné à subventionner des projets concernant ce type d'énergies. L'exercice 2015 a vu la distribution de 21% du montant attribué à la réserve de ce fonds.

Il s'agit notamment d'installations thermiques ou photovoltaïques, mais aussi de remplacements de fenêtres, d'isolation de toitures ou de façades, voire de vélos ou scooters électriques.

Dans une optique de développement de tels projets, il serait souhaitable de relancer l'intérêt de notre population, par le biais, par exemple, d'une information complète figurant sur le site internet de notre commune ou d'un « tous ménages ».

## **2.9 PPA**

<b>Clamogne</b>	<b>Chêne</b>	<b>Chetry</b>
L'ultime contrôle a été effectué  La mise à l'enquête va démarrer prochainement	Nous en sommes au premier examen par le canton	Il devrait être bientôt soumis à l'approbation du conseil communal <i>(au début de l'année prochaine)</i>

## **2.10 PGA**

La mise à l'enquête publique est agendée à cet automne et sa mise en application pourrait intervenir dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'année prochaine.

Les secteurs « Sous le Chêne » et « Pénesson » restent en zone intermédiaire. Une information sous forme de réunion publique sera donnée à l'ouverture de l'enquête. La commission consultative sera activée à cet effet.

## **2.11 Esplanade**

Les dégâts d'eau survenus au mois d'août 2015 ont été réparés. Une grande partie des coûts a été prise en charge par l'assurance.

Ce problème (régulé) pourrait s'avérer être un bien pour un mal, puisque l'isolation et l'étanchéité de la véranda ont été considérablement corrigées et améliorées.

Toutefois, les réflexions quant à la pérennité de ce bâtiment au sein de notre patrimoine immobilier doivent être poursuivies par la Municipalité.

## **2.12 Lion d'Or**

Les remarques figurant dans le rapport de gestion concernant ce bâtiment (et son achat) pourraient laisser croire que notre commune n'a pas réalisé une opération intéressante...

Cependant, les renseignements chiffrés ainsi que les explications fournies par notre exécutif donnent à penser que, malgré les surprises, notre auberge communale (bis) ne porte pas son nom quant à son prix d'achat.

## **2.13 Marché couvert sous la Maison de Ville (« Les Halles »)**

Les rapports des Cogest 2013 et 2014 insistent sur « l'urgence » de trouver des solutions quant à ce lieu connu et reconnu d'utilité publique.

C'est pourquoi on peut s'étonner de la remarque lapidaire (« le dossier de rénovation des Halles est en cours ») figurant dans le rapport de gestion 2015 !

Toutefois, le municipal en charge de ce dicastère nous a fourni quelques informations complémentaires sur l'avancement de la réflexion:

- Une étude a été confiée à deux architectes, concernant les halles ainsi que les locaux annexes d'entreposage.
- Cette étude devrait rapidement déboucher sur la présentation d'un concept comprenant, notamment, 5 possibilités de revêtement du sol.
- Le parking « motos » actuel devrait disparaître.
- Un « podium » devrait être installé pour diverses animations.
- Il ne sera pas procédé à un « toilettage » de l'espace actuel dans l'attente de la rénovation de ce lieu.

#### Calendrier :

La fin de ce printemps devrait voir l'aboutissement de l'étude et, partant, la présentation du concept à la municipalité.

Les vacances d'été permettront la rédaction d'un préavis qui sera présenté au conseil communal cet automne.

Son acceptation signifiera le début des travaux qui permettront à tous de retrouver un lieu convivial au printemps 2017.

### **2.14 Gestion du patrimoine et des bâtiments**

Propriétaire d'une bonne trentaine de bâtiments, la Commune d'Aubonne doit bien évidemment pourvoir à leur entretien. Les années passées, certains de ces bâtiments ont subi des travaux de réfection conséquents et ... pas toujours planifiés.

En la matière, l'avenir n'est guère enthousiasmant. Concernant le *centre culturel et sportif du Chêne* par exemple, le rapport de gestion mentionne en effet : « il faut rester conscient que ce bâtiment doit subir une profonde rénovation ». Ces travaux sont estimés à plusieurs millions...

L'examen *a posteriori* de ces « surprises » met en lumière l'absence d'un outil adéquat et performant pour la gestion à long terme du patrimoine immobilier.

Notamment en ce qui concerne un historique des modifications apportées ainsi qu'une planification des besoins d'entretien et de rénovation à terme(s). Si l'on exclut les (mauvaises) surprises toujours possibles, cela permettrait d'élaborer une vision d'avenir pour l'ensemble de notre patrimoine immobilier.

Ainsi, pour la troisième année consécutive (!), la Cogest émet le vœu que notre Commune se dote d'un tel outil de gestion.

Les ressources nécessaires à l'établissement de cet outil ainsi que sa mise en application pourraient être recherchées à l'extérieur du service technique qui ne bénéficie pas, selon nos informations, du temps nécessaire pour l'accomplissement de ce travail. On peut penser, par exemple, à un CDD.

### **DICASTERES DE MADAME G. BURNET**

#### **2.15 ASSAGIE ASSociation Aubonne GImel Etoy**

Pour mémoire, l'ASSAGIE ne s'occupe pas des aspects d'éducation, d'enseignement et d'infraction à la loi. L'établissement scolaire prend en charge ces aspects avec passage du relais, le cas échéant, à la police et la justice.

En dehors des charges liées exclusivement à l'enseignement, qui sont prises en charge par le canton, l'ASSAGIE finance et gère :

- La location des locaux
- Les transports scolaires
- La cantine scolaire
- L'accueil à midi
- Les devoirs surveillés

- Les camps, les fêtes
- Le dentiste scolaire
- Le médecin scolaire
- Le centre des jeunes
- Les patrouilleurs

#### Impact sur les coûts dus à la LEO :

L'établissement voit actuellement une stagnation du nombre d'élèves. Néanmoins, les effets de la LEO ne sont pas connus de façon chiffrée mais les mesures en train d'être mise en place laissent penser que les coûts auront une tendance haussière.

#### **2.16 Transports**

##### Coût annuel par élève transporté :

L'ASSAGIE a négocié un abonnement annuel pour les transports dans la zone couverte par l'établissement scolaire pour un montant de 260.-/élève de 7 à 16 ans.

#### **2.17 AJEMA Accueil de Jour des Enfants Morges Aubonne**

La capacité d'accueil est couverte par les mamans de jour et les crèches publiques. Il y a actuellement assez de places.

Cependant, les tarifs ne sont pas les mêmes entre les crèches privées (prix forfaitaire) et les crèches publiques (tarif en fonction du revenu et dégressif en fonction du nombre d'enfants) et les mamans de jour.

#### **2.18 Tourisme**

Une coordination est en train de se mettre en place avec l'Office du tourisme de Morges.

Les capacités d'hébergement insuffisantes sont un handicap pour mettre en valeur l'attractivité touristique de la région.

#### **2.19 Commission culturelle**

Les quelques travaux entrepris à la salle de l'Esplanade par la Municipalité sont très appréciés par les nombreuses troupes de théâtre qui utilisent cette salle. La fréquentation est en hausse.

#### **DICASTERES DE MONSIEUR J.-Ch. DE MESTRAL**

#### **2.20 Projections quant à l'introduction de la RIE 3 (réforme de l'imposition des entreprises)**

Celle-ci est subordonnée à un éventuel référendum fédéral. D'ici 2019, son application pourrait avoir un impact non négligeable sur les finances communales, mais cela reste difficile à évaluer tant il y a de variables. Cependant, nos Autorités, conscientes de cette problématique, ont entrepris une réflexion. Idéalement il faudrait pouvoir augmenter le nombre d'habitants.

#### **2.21 Mobility**

Le service Mobility proposé par la commune depuis 2015 a eu de la peine à démarrer. Le contrat passé avec ce dernier oblige la commune à se porter garant pour une non-utilisation des véhicules pour une somme maximale de 12'000.- par véhicule, soit 24'000.- au total. Le montant final devant être versé est calculé sur l'utilisation réelle de ces véhicules. Après 6 mois d'exploitation, environ une moitié de cette somme est déjà couverte. Le contrat avec Mobility est établi pour une durée de 2 ans, renouvelable en fonction du résultat réel. La municipalité rappelle que ce service a été demandé par un vœu d'une Cogest précédente.

#### **2.22 Auxiliaires Sécurité Publique (ASP)**

Les ASP d'Aubonne travaillent sur les communes d'Allaman, d'Etoy, de Féchy, de Gimel et de St-Georges. Les échos reçus sont excellents et une poursuite de ces activités communes est à prévoir. Le rôle, les obligations et les devoirs des ASP ont été abordés et clarifiés. Globalement, un ASP peut entreprendre toute activité ne nécessitant pas des mesures contraintes.

Nos agents collaborent et entretiennent une excellente relation avec ceux de la gendarmerie qu'ils rencontrent chaque semaine. Les travailleurs sociaux de proximité participent également régulièrement à ces rencontres.

L'évolution des cambriolages dans notre commune est en baisse depuis 2012, suivant la tendance générale du district. Il est relevé qu'une majorité des infractions a lieu dans les zones commerciales.

### **2.23 Sécurisation des piétons à l'Ouriette**

La question concernant la stratégie de communication de ce préavis a été discutée. Malgré les apparences, le Conseil a été sollicité avant que l'engagement financier de la commune soit engagé. Les travaux initiés avant l'adoption du préavis ayant été intégralement financés par Merck-Serono.

Cependant, même si l'on pouvait effectivement s'attendre à ce que le conseil communal donne son aval sur la partie qu'Aubonne se proposait de mettre en œuvre, une communication plus précise voire antérieure aurait été souhaitable et aurait évité certaines crispations.

### **2.24 Mise en place du radar pédagogique et acceptation du 30 km/h en ville d'Aubonne**

En 2014, Aubonne a acquis un radar pédagogique, permettant aux automobilistes de mieux se rendre compte de leur vitesse effective. Ce radar bien utilisé à travers Aubonne a porté ses fruits. Effectivement même le tronçon de la rue de Trévelin n'engendre pas de dépassements excessifs de la vitesse. Un récent contrôle effectué par la Police Cantonale a d'ailleurs démontré que le 30 km/h était nettement mieux respecté que la moyenne cantonale.

Il est relevé qu'un panneau interdisant le passage de camions semi-remorques ou avec remorques avait été placé à l'entrée de la vieille ville à la hauteur de la Rue du Chêne. Un panneau supplémentaire sera prochainement installé au virage de la Couronne. Cette mesure permettra de mettre à l'amende les poids-lourds qui bloqueraient la circulation à cet endroit. Il sera également bénéfique pour éviter le transit en ce lieu, par la mise à jour des cartes de navigation routière par satellite.

### **2.25 Apparition des salons de massage à Aubonne**

La Municipalité suit l'évolution des salons à Aubonne, mais est cantonnée à veiller à ce que les lois dans ce domaine soient respectées. Cette activité n'étant pas interdite, la Municipalité ne peut que s'assurer que les conditions autour de cette activité soient légales et que les nuisances restent dans l'acceptable.

## **DICASTERES DE MONSIEUR E. MULLER**

### **2.26 Forêts**

Il est difficile d'évaluer le coût d'exploitation des forêts, ceci en raison de la météo, du marché du bois, ou encore des urgences dues à des extrêmes climatiques. A partir de 2016, l'exploitation des forêts sera entièrement gérée par le groupement forestier de la Saubrette à qui nous verserons un loyer. Ceci nous donnera un coût annuel plus maîtrisé.

### **2.27 Ecrin de verdure**

La somme de Frs. 28'000.-/annuel est au budget jusqu'en 2017 pour l'entretien des talus situés à l'entrée d'Aubonne, côté Lavigny et sous le kiosque. L'entretien est payé pour moitié par les propriétaires qui n'ont pas cédé leurs parcelles à la commune et pour moitié par la commune. Le mur situé près du fortin a un urgent besoin d'entretien.

### **2.28 Pâturages**

#### **2.28.1 Entretien des murs en pierres sèches**

Grâce à un crédit annuel alloué par le Conseil en 1999 pour 20 ans, Frs. 30'000.- sont destinés à rénover l'ensemble des murs en pierres sèches. Ce crédit arrive à son échéance et les rénovations sont pratiquement toutes réalisées. Il faudra assurer dès lors un entretien courant. Nous recevons par ailleurs une subvention annuelle du Canton d'environ Frs. 9'000.-

### **2.28.2 Bâtiments, soit 2 chalets et 2 maisons forestières**

Les bâtiments sont entretenus de manière régulière et il n'y a pas d'investissement à prévoir dans l'immédiat.

### **2.29 Vignes- Améliorations foncières**

Le remaniement touche à sa fin. Si tous les travaux sont achevés, le syndicat pourra dès lors être dissout en 2018.

### **2.30 Voirie- Entreposage de machines et matériel**

Des locaux, d'une surface de 288 m<sup>2</sup>, sont loués chez un privé pour la somme annuelle de Frs 34'560.-. Nous jugeons le prix de Frs 120.- le m<sup>2</sup> trop élevé. A l'avenir, la voirie devrait occuper le site de la caserne des pompiers (chemin du Liseron). Les pompiers devraient, eux, construire une nouvelle caserne sur le site de Chetry. Nous souhaitons que ce transfert se passe le plus rapidement possible avant d'éviter de louer des locaux à des tiers.

### **2.31 Personnel auxiliaire**

Au départ de Monsieur Urs Broder, il manquera un employé. Au lieu de faire appel à des auxiliaires, nous suggérons d'étudier la possibilité d'engager une personne fixe. Par contre, certaines tâches, comme le ramassage des poubelles, pourraient être effectuées par un seul employé et non deux.

### **2.32 Aménagement des massifs fleuris**

Nous bénéficions de serres performantes avec une production qui semblent être de belle qualité et de bonne quantité. Cependant, nous déplorons que certaines parties de la ville ne soient pas suffisamment entretenues et fleuries. Ce sont :

- Le giratoire de la gare
- Le giratoire devant le garage Kehrl (Z.I de l'Ouriette)
- La plate-bande de la rue du Clos d'Asper
- Les pots de limitations de vitesse à la rue du Chaffard
- La plate-bande en haut de la route de Pénesson.

Un vœu sera déposé à ce sujet.

### **2.33 Déchetterie**

Nous saluons le succès de la zone Troc. Les habitants se sont bien habitués à cette nouvelle prestation de la déchetterie. Ceci faisait partie d'une précédente Cogest.

La taxe forfaitaire annuelle semble insuffisante et devra être augmentée en 2016.

## **3. VŒUX COGEST 2015**

La Cogest émet les vœux suivants :

- 1) La Commune s'équipe d'une cuisinette au bâtiment du Collège à Pizy.
- 2) Les vestiaires du Centre Culturel et Sportifs sont rénovés.
- 3) La Commune se dote d'un outil performant pour la gestion des bâtiments.
- 4) La Commune améliore la qualité florale aux endroits suivants :
  - Le giratoire de la gare
  - Le giratoire devant le garage Kehrl (Z.I de l'Ouriette)
  - La plate-bande de la rue du Clos d'Asper
  - Les pots de limitations de vitesse à la rue du Chaffard
  - La plate-bande en haut de la route de Pénesson.

## **4. RAPPORT DE LA COFIN**

Ci après, lecture du rapport de la Cofin

## 5. CONCLUSION

En cette fin de législature, la Cogest se félicite de la qualité des débats qui ont prévalu au cours de ces cinq dernières années. Si parfois il y a eu un peu de piquant dans les discussions, les débats sont restés constructifs, chacun respectant la séparation des pouvoirs entre Législatif et Exécutif

Cependant, le Conseil s'est parfois interrogé sur l'urgence de certains préavis ou sur une politique du « *fait accompli* ». Les Cogest et Cofin en ont sereinement discuté avec notre Municipalité. Cette dernière est consciente de cette problématique et souhaite améliorer cela.

Dans un premier cas, il nous est cependant rappelé que parfois l'Exécutif doit réagir « en l'opportunité ». Pour cela, il met dans la balance les + et les - et prend la décision qui s'impose. Dans d'autres cas, c'est l'anticipation qui a pu manquer, dû peut être à un manque d'information en amont, comme à une erreur d'appréciation.

En finalité, c'est l'importance de la transparence et la régularisation de ces dossiers qui doit prévaloir. Nous sommes bien d'accord avec les Autorités à ce sujet ! A cet effet, le *modus operandi* proposé est qu'en cas de problème de cet ordre, le président du Conseil ainsi que celui de la Cofin en soient immédiatement informés.

Cette fin de législature est également une page qui se tourne pour deux de nos municipaux : Mme Gisèle Burnet et M. Eric Muller. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement et les nombreuses années qu'ils ont consacrées avec efficacité à la vie politique aubonnoise.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller,

- vu le préavis municipal n°3/16 relatif au « Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2015 »
- ouï les rapports des Commissions de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

#### 1) adopte

- a) les comptes 2015 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Frs 38'964'286.72** aux recettes ; **Frs 36'113'392.29** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recette de **Frs 2'850'894.43**
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Frs 51'685'769.15** avec un capital après report de l'exercice courant de **Frs 6'683'587.03**

#### 2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 et lui en donne **décharge**

#### 3) De **donner** décharge de leur mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances.

Aubonne, le 2 juin 2016

Le rapporteur : Egger J.-Ph